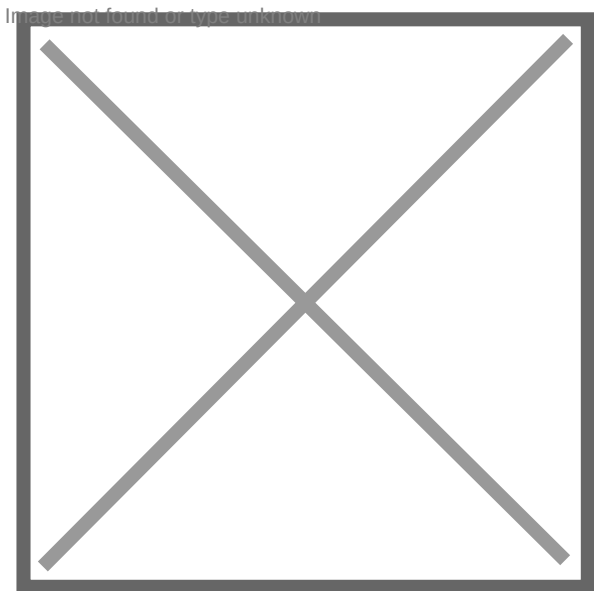




Affaire d'escroquerie gagnée mais honoraires affolants...

Par **Fred1306**, le **05/08/2010** à **15:19**

Bonjour,

La situation :

- Achat de ma part sur un site d'enchère en ligne avec paiement en chèque montant 113,00 €.
- Objet jamais reçu car jamais envoyé.
- Dépôt de plainte. (entre temps j'ai appris via le site en question que d'autres personnes ont été escroquées)
- Convocation devant le tribunal correctionnel (avis à victime) le 11 février 2009.
- Dans l'impossibilité de me rendre à l'audience (700km de mon lieu de résidence) j'envoie une demande d'avocat désigné par le bâtonnier et une demande d'aide juridictionnelle.
- Aucune nouvelle, la date d'audience passe.
- Environ 10 jours après la date d'audience je reçois un courrier daté du 17 février 2009 d'une avocate comme quoi je gagne l'affaire et donc une indemnité de 663,00 € remboursement du préjudice compris.
- Et que ses honoraires s'élèvent à 897,00€.

A partir de là j'attends une suite ... date de l'indemnisation, refus ou acceptation de ma demande d'aide juridictionnelle.

Me disant que la justice peut être lente... je patiente encore.

Un peu plus d'un an après sans recevoir aucune nouvelle je me décide à envoyer un mail reprenant son courrier en demandant ou en est l'affaire.

Quelques jours plus tard je reçois en réponse un mail où elle se plaint de pas avoir de mes nouvelles... et qu'il faudrait que je la paye sans avoir reçu quelconque argent du coupable.

Donc aujourd'hui je me retrouve d'après son message à devoir payer ses honoraires d'un montant de 897 euros sans avoir perçu mes indemnités et comme noté dans le message que je lui ai envoyé perdre 347,00 € (indemnités obtenu de l'avocate - escroquerie – honoraires) sur une affaire gagnée.

Mes interrogations sur ces sommes... à noter que pour l'instant je n'ai jamais fait mine de ne pas vouloir payer...

Donc sachant que lors de la demande d'un avocat au bâtonnier j'ai fourni les pièces nécessaires au dossier : trace internet de la vente, une copie de dépôt de plainte et la copie de la convocation au tribunal.

Une enquête avait été ouverte et avait apporté la preuve de la culpabilité de l'accusé.

Je ne pense pas que cette avocate est eue du mal à obtenir gain de cause...

Je cherche donc

auprès de vous toute idées pour me sortir de là... et m'éviter de payer si cher mon droit à être défendu..rnrnPour conclure ses honoraires demandés ne sont accompagnés d'aucune facture...rnrnEt il est clair que cela ne donne pas envie d'aller en justice.... même en étant sûr de gagner.